MAC SA - Intermédiaire en Bourse
Département Analyses & Recherches

BILLET N° : 53
Février 2019

EVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT : MESURES, BIAIS DE PERCEPTION ET LIMITES

Par GHAZI BOULILA

- Professeur en Sciences Economiques à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis
- Conseiller économique auprès de MAC SA Intermédiaire en Bourse
- Directeur de l'Unité de recherche «Développement Financier et Innovation» (DEFI)
- Membre du bureau de l'Association des Economistes Tunisien (ASECTU)
- Membre de l'Association des Anciens de l'Institut de Défense Nationale (AAIDN)
- Membre de l'Association Internationale des Economistes de Langue Française (AIELF)
- Président de l'Association pour la Réflexion sur le Développement Economique et Social» (ARDES)

Le pouvoir d'achat est un sujet qui revient régulièrement dans l'actualité économique et qui fait souvent l'objet de vives controverses surtout durant la période des élections. Il est considéré comme le principal indicateur de la dynamique économique et du dialogue social.

Il est défini par la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. Il s'agit du revenu disponible réel ou du revenu net nominal déflaté par l'indice des prix. L'évolution du pouvoir d'achat correspond ainsi à la différence entre le taux de croissance des revenus nets des ménages et le taux d'inflation. Lorsque le taux de croissance des revenus nets augmente plus vite que celui des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Comme il a été observé dans plusieurs pays, la plupart des ménages ont le sentiment que le pouvoir d'achat ne fait que baisser même s'il augmente statistiquement. La hausse des dépenses de biens et des services contraintes est souvent la plus citée comme une explication à ce biais de perception.

L'objet de ce billet économique est d'analyser l'évolution comparée des revenus disponibles et des prix qui conditionne la progression du pouvoir d'achat du personnels de l'Etat durant les dernières années, de comprendre les facteurs à l'origine des biais de perception et de tenter de fournir des pistes de réflexion en vue de la proposition d'indicateurs les plus proches du ressenti des ménages tunisiens.

Comment mesure-t-on l'évolution des revenus et des prix ?

- Le revenu disponible des ménages correspond aux revenus d'activité (travail et propriété) et des prestations sociales reçues (pensions retraite, les allocations chômage et familiales etc.) diminués des impôts versés.
- Le taux d'inflation est calculé par l'INS à travers la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cet indice est basé sur un panier de biens dont l'importance est pondérée en fonction de la consommation moyenne des tunisiens.
- Il a connu plusieurs améliorations méthodologiques dont notamment le renouvellement de l'année de base (base 100 de 2010), l'élargissement du champ géographique (24 chefs lieux des gouvernorats et les grandes agglomérations urbaines), la population de référence (ménages urbains et ruraux) et l'actualisation du panier des biens et services (1030 biens). Le nombre des points de vente est passé de 3356 points en 2005 à 3672 en 2010.
- La structure de pondération a été calculée à partir des données de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages de 2010-2011. La répartition du nombre de produits par groupe et les pondérations sont indiquées dans le tableau 1 ci-dessous.
- L'inflation a connu une hausse de 47,7% entre 2010 et 2018 soit un taux moyen annuel de 5,96%. Elle est passée de 5,3% en 2017 à 6,8% en 2018. En contrepartie, les salaires nominaux nets du personnel de l'Etat ont aussi augmenté de 65,1% entre la même période 2010- 2018. L'évolution de ces deux composantes détermine la variation du pouvoir d'achat. Une bonne partie des ménages tunisiens ont le sentiment que le pouvoir d'achat diminue même s'il a augmenté statistiquement de 17,4%. En effet, le taux d'inflation a évolué comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 1 : Nombre de produits et structure de pondération du panier

Groupes	Nombre de Produits	Pondération %
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	210	28,1
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	21	2,9
Articles d'habillement et chaussures	120	8,4
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	40	17,0
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	197	6,8
Santé	37	5,6
Transports	84	12,1
Communications	22	5,6
Loisirs et culture	156	2,0
Enseignement	25	2,4
Restaurants et Hôtels	27	4,3
Autres biens et services	91	4,9
Ensemble	**1030**	**100,0**

Source : INS

Tableau 2 : Taux d'inflation calculé à partir de l'IPC

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2010/2018	2015/2018
Taux d'inflation %	3,5	5,1	5,8	5,0	4,8	3,8	5,3	6,8	47,7	16,7

Source : indice des prix à la consommation base 100 en 2010, INS

Comment a évolué le pouvoir d'achat des fonctionnaires tunisiens durant les dernières années?

▪ Depuis plusieurs années, l'évolution du pouvoir d'achat préoccupe les tunisiens. Les statistiques de l'INS montrent une progression fluctuante du pouvoir d'achat du personnel de l'Etat (cadres, agents et ouvriers). En effet entre 2010 et 2018, le pouvoir d'achat calculé par l'écart entre la croissance des salaires moyens nets et l'inflation a cru de 17,4% soit une moyenne de 2,175% par an. La période 2015-2018 a connu un accroissement plus rapide du pouvoir d'achat estimé à 13,1% soit une moyenne annuelle de 4, 37%. Cette hausse est due à la baisse relative des prix en 2016. En dépit de cette évolution positive, on a enregistré une baisse en 2012 (-2.5%), 2015 (-1.9%) et 2018 (-3%) comme le montre le graphique.

▪ L'évolution des salaires nets nominaux n'était pas identique entre les différents personnels de l'Etat. En effet, le pouvoir d'achat des cadres et hauts fonctionnaires n'a augmenté que de 16,4% et de 15,5% respectivement entre les périodes 2010 – 2018 et 2015-2018, alors que cette hausse était chez les agents et les ouvriers de l'ordre de 41,7% et 16,1% entre ces deux périodes. Le pouvoir d'achat des cadres et des hauts fonctionnaires a connu trois baisses en 2012, 2015 et 2018 alors que celui des ouvriers a connu seulement deux baisses en 2014 et 2018.

Graphique : Evolution du pouvoir d'achat (PA) de la totalité des fonctionnaires, des cadres et des ouvriers

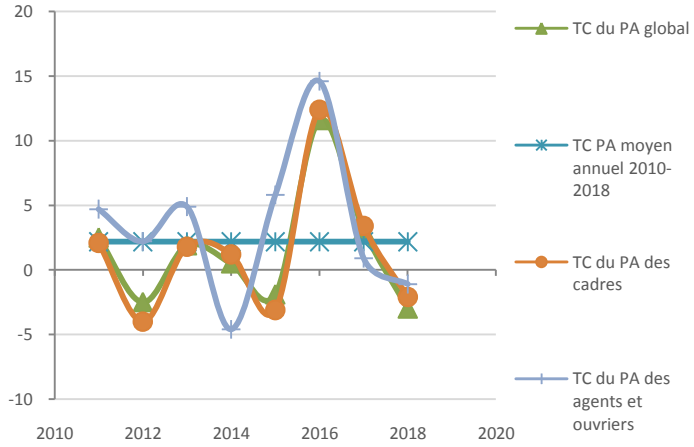

Source : INS

Comment expliquer les biais de perception du pouvoir d'achat ?

L'écart entre le pouvoir d'achat calculé et celui perçu par les consommateurs est confronté à un biais de perception. Les études internationales menées à partir des enquêtes microéconomiques ont montré qu'il arrive dans la plupart des cas de ressentir une baisse du pouvoir d'achat alors qu'il augmente statistiquement. Ces études ont montré que ces biais de perception augmentent lorsque l'inflation est galopante. Les principales explications souvent avancées sont les suivantes :

L'erreur dans la formation de l'indicateur de pouvoir d'achat des consommateurs

La formation de l'évolution du pouvoir d'achat des consommateurs ne résulte pas d'un calcul rigoureux de l'écart entre l'évolution des revenus et de l'inflation. Ils se focalisent en général sur les prix de quelques biens et services qui connaissent une poussée inflationniste et de certaines composantes de leurs revenus. La faiblesse de la culture économique permet aux ménages de commettre des erreurs de formation et de les corriger difficilement.

Le poids grandissant des dépenses « contraintes » ou « pré-engagées »

Les études ont montré que la part des dépenses « contraintes » ou « pré-engagées » augmente, ce qui reste moins d'argent à la fin du mois pour épargner ou pour assurer les dépenses complémentaires. Parmi ces dépenses « contraintes », on trouve le loyer, remboursement des crédits, frais bancaires, cours de soutien scolaire, télécommunications, santé, électricité et gaz dont la demande est rigide.
En Tunisie, on a constaté que ces dépenses contraintes progressent avec la multiplication des contrats par abonnement (internet, téléphone, transport, assurance etc.) et des dépenses liées à l'éducation et à la santé réduisant ainsi la fraction du revenu affectée à la consommation des autres biens et services.
En déduisant ces dépenses « pré-engagées » du revenu net, on peut calculer le « pouvoir d'achat arbitrable » dans lequel le consommateur a le sentiment que ce revenu résiduel qui déterminera ses décisions de dépenses et d'épargne.

L'insuffisance du nombre de biens et de services que constitue le panier de consommation

Le calcul de l'indice des prix se fait à partir d'une moyenne pondérée des biens et services du panier choisi par l'INS. En réalité, le nombre de biens et la pondération varient fortement selon le niveau socio-économique et les habitudes de consommation. En outre, le panier néglige le logement (loyer et achat), ce qui réduit artificiellement son poids et agit sur la perception des ménages surtout que le logement constitue souvent une des premières dépenses des ménages.

Selon les consommateurs, l'amélioration du pouvoir d'achat signifie généralement une hausse de l'acquisition de biens et de services et /ou de l'épargne. Or, la « consommation contrainte » limite cette demande supplémentaire et engendre un biais de perception concernant l'évolution du pouvoir d'achat. Dans ce cadre, il est important de comprendre l'écart entre le « calculé » et le « ressenti » du pouvoir d'achat et de proposer quelques recommandations.

Les économistes ont proposé six types d'actions :

- *La confection d'un autre indice « de pouvoir d'achat effectif » ou « arbitrable » réalisé à partir de l'évolution du revenu disponible une fois soustraites les « consommations contraintes » qui permet de comprendre le comportement d'épargne et de consommation des ménages. Il permet aussi d'apporter un éclairage sur l'évolution du pouvoir d'achat effectif des différents groupes sociaux. Les études ont montré que les dépenses contraintes sont plus importantes en proportion de leurs budgets pour les ménages pauvres, ce qui les expose à plus de fragilité ;*
- *L'intégration des prix du logement dans l'indice des prix de consommation pour tenir compte de la hausse des prix du loyer et de l'acquisition des logements ;*
- *La libéralisation des secteurs et l'intensification de la concurrence pour diminuer les prix et améliorer le pouvoir d'achat ;*
- *La promotion auprès de la population les raisonnements et la culture économiques pour améliorer le climat de confiance ;*
- *L'implémentation d'une politique de lutte contre la contrebande, le secteur informel et la fraude fiscale ;*
- *La création d'une cellule ou organisme qui vise à harmoniser toutes les informations disponibles et publiées par les administrations, les centres d'étude, l'université et les acteurs sociaux et économiques. Il servira comme un lieu de discussion et de facilitation lors des différentes négociations salariales et du dialogue social, ce qui réduit la polémique autour du pouvoir d'achat. Il sera composé de représentants de l'association des consommateurs, de l'UGTT, de l'UTICA, des économistes et des sociologues.*